

Semaine de la sécurité des freins

25-31 août 2024



Pendant la Semaine de la sécurité des freins, les inspecteurs de véhicules commerciaux soulignent l'importance des systèmes de freinage en effectuant des inspections et en retirant de nos routes les véhicules commerciaux qui présentent des infractions entraînant une mise hors service des freins.

10 conseils à suivre pour l'entretien des garnitures et des plaquettes de freins

Cette année, la Semaine de la sécurité des freins met l'accent sur l'état des garnitures et des plaquettes de frein. Les problèmes de garnitures et de plaquettes de frein peuvent entraîner des infractions liées aux véhicules et affecter la cote de sécurité d'un transporteur routier. Voici quelques conseils fournis par les inspecteurs de véhicules commerciaux qui vous aideront à garantir que vos garnitures et plaquettes de frein ne présentent aucun problème lors d'une inspection routière.

1. Inspectez les parties visibles des garnitures et des plaquettes de freins dans le cadre de vos inspections avant et après les déplacements.
2. Décelez les signes de garniture manquante, tels que des rainures dans le tambour, causées par un contact avec les rivets.
3. Examinez le dégagement segment-tambour et assurez-vous que la garniture est adéquate sur le segment.
4. Décelez tout signe de fuite d'huile du moyeu, ou d'autres composants susceptibles de contaminer la surface de la garniture/plaquette.
5. Assurez-vous qu'il ne manque pas de blocs de garniture.
6. Vérifiez qu'il n'y a aucune fissure ni aucun vide visible dans le bloc de garniture.
7. Vérifiez qu'aucun rivet ou bloc de garniture n'est exposé, et sa solidité sur le segment.
8. Sur les freins à disque, faites particulièrement attention à l'état du disque, comme la présence de disques fortement rouillés sur toute la surface de friction de chaque côté, ou le contact métal sur métal.
9. Assurez-vous que toutes les réparations sont conformes aux exigences et aux directives du fabricant de freins.
10. Notez tout problème dans les rapports d'inspection du véhicule par le conducteur et signalez au transporteur routier de faire réparer les garnitures/plaquettes défectueuses.



Garniture contaminée.
M.H.S., Partie II, a.(5)(c)vi / 393.47(a)-U.S.



Garniture fissurée.
M.H.S., Partie II, a.(5)(c)iii / 393.47(a)-U.S.



Contact métal sur métal.
M.H.S., Partie II, a.(6)(c) / 393.48(a)-U.S.



Garnitures usées.
M.H.S., Partie II, a.(5)(c)vii / 393.47(d)(2)-U.S.



Bloc de garniture manquant.
M.H.S., Partie II, a.(5)(c)ii / 393.47(a)-U.S.

Pour plus d'informations,
rendez-vous à l'adresse
OperationAirbrake.org.

CVSA[®]